



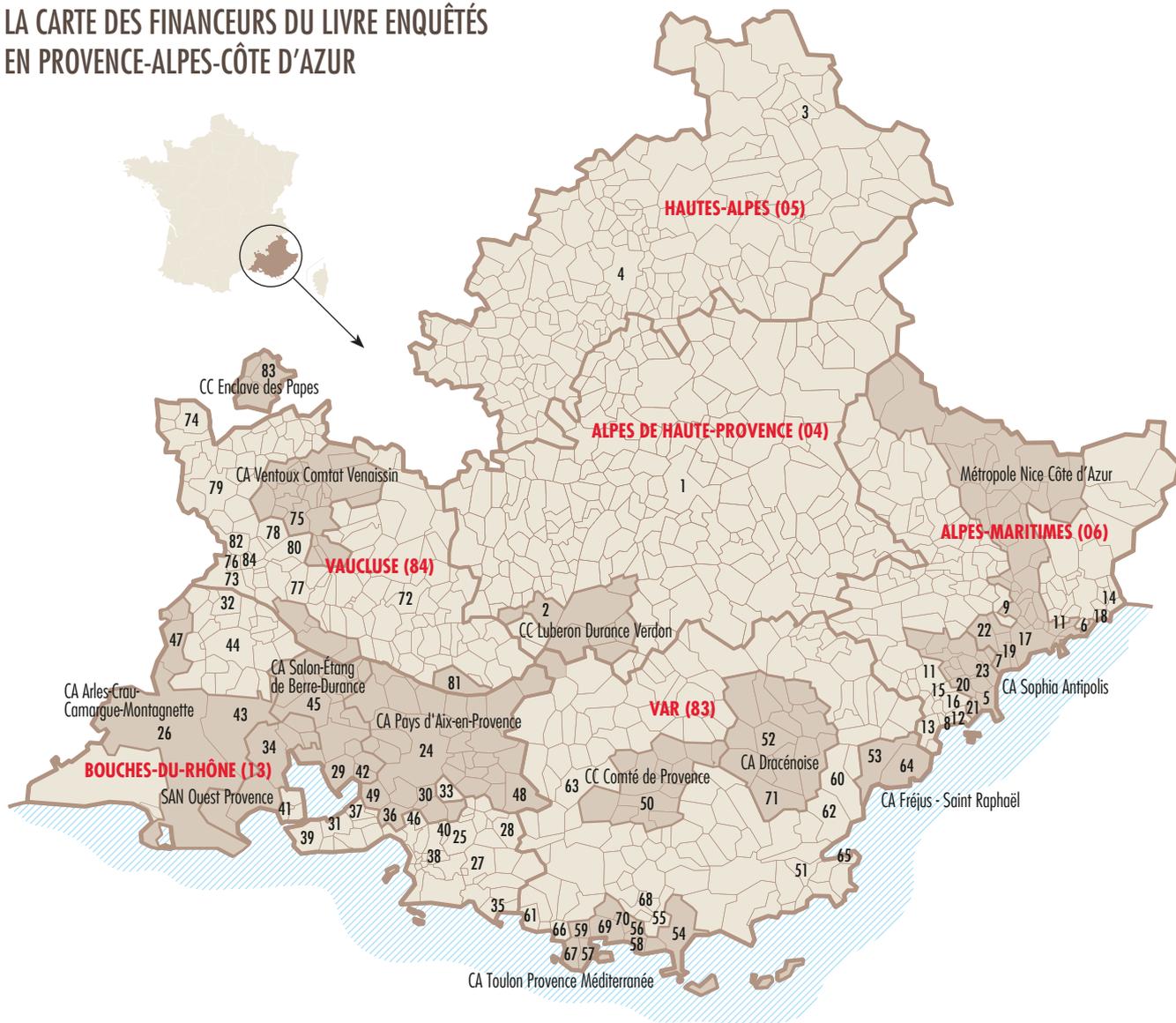
LES FINANCEMENTS PUBLICS DU LIVRE

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2012

RESTITUTION 2014

LA CARTE DES FINANCEURS DU LIVRE ENQUÊTÉS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Alpes de Haute-Provence (04)

- 1 : Digne-les-Bains (17 885 hab.)
- 2 : Manosque (23 052 hab.)

Hautes-Alpes (05)

- 3 : Briançon (12 334 hab.)
- 4 : Gap (45 523 hab.)

Alpes-Maritimes (06)

- 5 : Antibes (76 349 hab.)
- 6 : Beausoleil (13 717 hab.)
- 7 : Cagnes-sur-Mer (47 125 hab.)
- 8 : Cannes (73 671 hab.)
- 9 : Carros (11 591 hab.)
- 10 : Grasse (52 824 hab.)
- 11 : La Trinité (10 335 hab.)
- 12 : Le Cannet (43 249 hab.)
- 13 : Mandelieu (22 297 hab.)
- 14 : Menton (29 512 hab.)
- 15 : Mouans-Sartoux (10 519 hab.)
- 16 : Mougins (18 835 hab.)
- 17 : Nice (348 195 hab.)
- 18 : Roquebrune-Cap-Martin (12 621 hab.)
- 19 : Saint-Laurent-du-Var (30 159 hab.)
- 20 : Valbonne (13 415 hab.)
- 21 : Vallauris (27 631 hab.)
- 22 : Vence (19 386 hab.)
- 23 : Villeneuve-Loubet (15 228 hab.)

Bouches-du-Rhône (13)

- 24 : Aix-en-Provence (144 274 hab.)
- 25 : Allauch (20 478 hab.)
- 26 : Arles (53 660 hab.)

- 27 : Aubagne (46 318 hab.)
- 28 : Auriol (12 017 hab.)
- 29 : Berre-l'Étang (13 926 hab.)
- 30 : Bouc-Bel-Air (14 118 hab.)
- 31 : Châteauneuf-les-Martigues (12 388 hab.)
- 32 : Châteaurenard (15 817 hab.)
- 33 : Gardanne (20 828 hab.)
- 34 : Istres (44 136 hab.)
- 35 : La Ciotat (34 161 hab.)
- 36 : Les Pennes-Mirabeau (19 791 hab.)
- 37 : Marignane (34 702 hab.)
- 38 : Marseille (859 367 hab.)
- 39 : Martigues (48 295 hab.)
- 40 : Plan-de-Cuques (11 049 hab.)
- 41 : Port-de-Bouc (17 547 hab.)
- 42 : Rognac (11 866 hab.)
- 43 : Saint-Martin-de-Crau (11 601 hab.)
- 44 : Saint-Rémy-de-Provence (11 033 hab.)
- 45 : Salon-de-Provence (43 507 hab.)
- 46 : Septèmes-les-Vallons (11 134 hab.)
- 47 : Tarascon (13 209 hab.)
- 48 : Trets (10 410 hab.)
- 49 : Vitrolles (35 229 hab.)

Var (83)

- 50 : Brignoles (16 522 hab.)
- 51 : Cogolin (11 282 hab.)
- 52 : Draguignan (38 357 hab.)
- 53 : Fréjus (53 069 hab.)
- 54 : Hyères (55 774 hab.)
- 55 : La Crau (17 270 hab.)
- 56 : La Garde (25 972 hab.)
- 57 : La Seyne-sur-Mer (63 452 hab.)

- 58 : Le Pradet (11 684 hab.)
- 59 : Ollioules (13 294 hab.)
- 60 : Roquebrune-sur-Argens (12 577 hab.)
- 61 : Saint-Cyr-sur-Mer (11 906 hab.)
- 62 : Sainte-Maxime (13 570 hab.)
- 63 : Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (14 990 hab.)
- 64 : Saint-Raphaël (34 163 hab.)
- 65 : Saint-Tropez (4 571 hab.)
- 66 : Sanary-sur-Mer (16 070 hab.)
- 67 : Six-Fours-les-Plages (34 838 hab.)
- 68 : Solliès-Pont (11 702 hab.)
- 69 : Toulon (166 242 hab.)
- 70 : La Valette-du-Var (21 105 hab.)
- 71 : Vidauban (10 762 hab.)

Vaucluse (84)

- 72 : Apt (12 422 hab.)
- 73 : Avignon (92 078 hab.)
- 74 : Bollène (14 284 hab.)
- 75 : Carpentras (29 915 hab.)
- 76 : Le Pontet (17 096 hab.)
- 77 : L'Isle-sur-la-Sorgue (19 579 hab.)
- 78 : Monteux (11 306 hab.)
- 79 : Orange (30 008 hab.)
- 80 : Pernes-les-Fontaines (10 746 hab.)
- 81 : Pertuis (19 406 hab.)
- 82 : Sorgues (18 410 hab.)
- 83 : Valréas (9 949 hab.)
- 84 : Vedène (10 926 hab.)

CA : communauté d'agglomération
 CC : communauté de communes
 SAN : syndicat d'agglomération nouvelle

LES FINANCEMENTS PUBLICS DU LIVRE 2012

▲ Une collecte de données menée par l'Arcade (Agence des Arts du Spectacle Paca) dans le domaine de la culture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur à partir des comptes publics 2012.

▲ Une analyse de l'ArL Paca pour le Livre et la lecture, qui fait suite à une première publication *Les financements publics du Livre 2008*, parue en 2012.

▲ En 2012, 106 financeurs concernés :

- l'État,
- la Région,
- 6 Départements,
- 14 Intercommunalités,
- et 84 Communes de plus de 10 000 habitants.

▲ Instantané 2012 du Livre et de la lecture en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- 123 millions d'euros,
- 11,1 % des budgets Culture,
- 24,6 euros par habitant,
- 93,4 % pour la Lecture publique,
- 4,6 % pour la Vie littéraire,
- 664 opérateurs financés.

▲ Entre 2008 et 2012 :

- +24 % de crédits dédiés au Livre,
- +2 points pour la part dédiée à la Lecture publique,
- +0,15 point pour la part dédiée à la Librairie,
- -0,63 point pour la part dédiée à l'Édition,
- -18 % d'opérateurs financés.

Méthodologie	2
Introduction	3
Le Livre et ses financeurs	4
Le Livre par territoire et par secteur	8
Les opérateurs bénéficiaires	13
Approche sectorielle	15
Glossaire des abréviations et structures les plus importantes	20

MÉTHODOLOGIE

▶ Pour chaque financeur, plusieurs types de données ont été collectés et additionnés :

- État : ensemble des crédits affectés au Livre, qu'ils soient centraux (DGD), déconcentrés (Drac), ou en provenance des établissements publics nationaux (CNL).
- Région : ensemble des crédits affectés au Livre, en provenance de tous les services du Conseil régional concernés (Culture, Politique de la ville, Jeunesse et Vie associative, Emploi, Formation professionnelle...). Certains crédits n'ont pu être isolés bien que se rapportant directement au Livre : par exemple, Salon du Livre de Paris, salons à l'étranger, chèques Culture contenant des chèques Livre, Fonds régional d'acquisition des manuels scolaires...
- Départements : ensemble des crédits affectés au Livre, en provenance de tous les services concernés, lorsqu'ils ont pu être repérés.
- EPCI (Intercommunalités à fiscalité propre) : ensemble des crédits affectés au Livre, en provenance de tous les services concernés, lorsqu'ils ont pu être repérés. Établissements publics de coopération intercommunale, les EPCI de notre panel regroupent des communautés de communes, d'agglomération, un syndicat d'agglomération nouvelle et une métropole.
- Communes (de plus de 10 000 habitants) : ensemble des crédits affectés au Livre, en provenance de tous les services concernés, lorsqu'ils ont pu être repérés.

▶ Chaque donnée a été affectée à un secteur du Livre. 7 secteurs ont été créés :

- Auteurs : ensemble des crédits attribués directement aux auteurs (bourses principalement), et aux structures les accueillant pour des résidences.
- Édition : ensemble des crédits affectés aux maisons d'édition de livres et de revues quel que soit leur statut (associatif ou commercial), aux projets d'édition de livre ou de revue quelle que soit la structure porteuse (exemple : musées), et aux regroupements professionnels du secteur (ESF, Jedi Paca, EHP).
- Librairie : ensemble des crédits affectés aux librairies et aux regroupements professionnels (Libraires du Sud, Libraires à Marseille) en dehors des projets spécifiques d'animation littéraire, affectés au secteur "Vie littéraire". Ne sont pas compris : les crédits d'acquisition des bibliothèques auprès des librairies indépendantes de la région (inclus dans le secteur "Lecture publique"), pourtant parfois considérés comme du soutien à ce secteur.
- Lecture publique : ensemble des crédits affectés aux bibliothèques et médiathèques (sauf universitaires) en dehors des projets spécifiques d'animation littéraire, affectés au secteur "Vie littéraire", ainsi qu'aux regroupements professionnels ou aux organismes dédiés à la Lecture publique (ABF Paca, CRFCB, Cobiac). Ne sont pas inclus les salaires des 6 fonctionnaires d'État mis à disposition des collectivités. 4 Communes en ont bénéficié en 2012 : Aix-en-Provence (2), Avignon (2), Carpentras (1) et Nice (1).
- Vie littéraire : ensemble des crédits affectés aux structures et aux actions relatives à la Vie littéraire, quels que soient les lieux où se déroulent ces actions (bibliothèques, librairies...). Ce secteur recouvre notamment les manifestations littéraires et autres fêtes et festivals du livre, l'éducation artistique et culturelle, les actions en direction de publics spécifiques (personnes incarcérées, hospitalisées).

• Bibliothèque (hors lecture publique) : ensemble des crédits affectés aux bibliothèques associatives ou spécialisées qui ne sont pas des équipements de Lecture publique. Ce secteur recouvre notamment les Bibliothèques pour tous.

• Patrimoine : ensemble des crédits affectés aux actions de conservation du patrimoine écrit. Sont également intégrées au secteur les sociétés d'amis d'auteurs.

▶ Chaque dépense publique a été attribuée à un opérateur : qu'il s'agisse d'un crédit correspondant à une opération interne d'une collectivité (exemple : une commune flèche des crédits vers sa bibliothèque, rémunère les agents qui y travaillent...), d'une subvention à un tiers, ou d'une subvention versée à une autre collectivité pour un projet en gestion directe ou déléguée.

▶ Chaque dépense publique a fait l'objet d'une qualification "investissement" (principalement construction, aménagement de lieux) ou "fonctionnement".

▶ Enfin chaque dépense publique a été reliée à un territoire communal, intercommunal et départemental. Quelques structures ou actions financées sont hors Paca (exemple : les Amis du Roi des Aulnes) et ont été retirées de certaines analyses.

▶ Certaines dépenses sont des transferts entre financeurs. Par exemple, une aide de l'État versée à une commune pour sa bibliothèque, devient une recette pour la Commune qu'il faut soustraire lorsque l'on totalise l'ensemble des interventions des financeurs sur cet équipement.

Dans ce document, les calculs sont donc effectués sans doubles comptes lorsque les dépenses sont cumulées, avec doubles comptes lorsque que l'on étudie les financeurs séparément.

Dans la comparaison des crédits entre financeurs, il convient d'avoir présent à l'esprit que les Communes représentent 84 entités différentes, les EPCI 14, les Départements 6, la Région 1 et l'État 1.

L'enquête ne portant que sur une année, certains dispositifs peuvent être absents des données collectées. Par exemple, il n'y a eu en 2012 ni soutien de la BnF, ni MRT affectés en région. Par ailleurs, les crédits d'investissement sont souvent alloués sur plusieurs années : seule la tranche 2012 a été retenue ici.

L'Arcade a codé certaines données dans une catégorie "Transdisciplinaire", lorsque le bénéficiaire d'un crédit ou l'action financée couvrait plusieurs champs artistiques (exemples : la Régie culturelle régionale ou le festival ActOral).

Par ailleurs, certaines dépenses culturelles ont pu ne pas être repérées du tout. Les comptes administratifs ne présentent pas de détails sur les opérateurs et les actions. Seules les collectivités maîtrisent la finesse des données qu'elles veulent bien nous transmettre. Une partie des financements du Livre échappe donc à notre analyse. À l'inverse, certains opérateurs non Livre sont repérés pour des actions Livre ; par exemple le syndicat mixte de gestion du Parc régional de Camargue, aidé pour la réalisation d'une encyclopédie de la Camargue.

Pour en savoir plus, consulter le site de l'Arcade : www.arcade-paca.com > Documentation-Observation > Observation > Financements publics de la culture

INTRODUCTION

Initié par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction régionale des Affaires culturelles, un dispositif d'observation des financements publics de la culture est conduit sur le territoire régional depuis 1990 ; il est porté par l'Arcade depuis 1999. L'ArL participe activement à ce dispositif pour les données concernant le Livre.

Le travail de collecte, de tri et de qualification est effectué par l'Arcade.

L'ArL travaille à partir d'un fichier qui intègre les dépenses Livre identifiées, tous les opérateurs et les actions Livre tels que qualifiés par l'Arcade et issus du fichier global Culture.

Ce présent document est établi sur l'exercice budgétaire 2012. Il fait suite à un premier document portant sur l'exercice budgétaire 2008.

Ce sont ici 1 532 dépenses provenant de 106 financeurs (sur un total de 131 enquêtés par l'Arcade) qui sont examinées : 84 communes de 10 000 habitants, 14 EPCI (comprenant au moins une ville de plus de 10 000 habitants), les 6 Départements, la Région et l'État (crédits centraux, déconcentrés, établissements publics rattachés).

Ces deux exercices budgétaires en main, nous nous sommes efforcés de mettre en parallèle les deux éditions de l'enquête. Néanmoins, il est important de préciser que la lecture de cette comparaison ne peut être entendue sans poser au préalable que :

- le taux de l'inflation entre les deux années est de +5,9 % (source Insee).
- le panel de l'enquête a évolué : 3 communes de plus de 10 000 habitants et 5 EPCI supplémentaires en 2012.
- le nombre d'habitants de la Région a augmenté : 4 896 850 pour 2008 / 5 001 958 pour 2012. Les ratios euro par habitant en sont directement impactés.
- à la veille de Marseille-Provence 2013, le contexte de l'année 2012 était particulier.
- la temporalité des mandats électoraux n'est pas la même, ce qui a des répercussions sur les dépenses d'investissement notamment. Ainsi, l'année 2008 était une année d'élection municipale, alors que 2012 était la 4^{ème} année du mandat.

Seule la récurrence et la régularité de cette enquête permettra d'établir de réelles tendances (chaque enquête étant une photographie d'une année).

Répartition des financeurs Livre enquêtés

	ALPES DE HAUTE-PROVENCE	HAUTES-ALPES	ALPES-MARITIMES	BOUCHES- DU-RHÔNE	VAR	VAUCLUSE	PACA
COMMUNES > 10 000 hab.	2	2	19	26	22*	13	84
EPCI (au moins une ville > 10 000 hab.)	2	0	2	4	3	3	14
DÉPARTEMENTS	1	1	1	1	1	1	6
RÉGION							1
ÉTAT							1
TOTAL	5	3	22	31	26	17	106

* Dont la commune de Saint-Tropez (moins de 10 000 habitants mais en surclassement démographique en période estivale)

LE LIVRE ET SES FINANCEURS

LE LIVRE AU SEIN DE LA CULTURE

En 2012, le total des dépenses culturelles publiques des 131 financeurs enquêtés représente 1,10 milliard d'euros. Le Livre totalise 123 millions d'euros de crédits (soit une évolution de +24 % par rapport à 2008), et représente 11,1 % des dépenses culturelles enregistrées, proportion très proche de celle de 2008 (pour rappel : 10,4 %)

	CRÉDITS LIVRE	CRÉDITS CULTURE	POIDS DES CRÉDITS LIVRE DANS LES BUDGETS CULTURE
COMMUNES	82,0 M €	602,7 M €	13,6 %
EPCI	20,7 M €	154,8 M €	13,4 %
DÉPARTEMENTS	14,7 M €	156,6 M €	9,4 %
RÉGION	5,3 M €	89,2 M €	5,9 %
ÉTAT	7,6 M €	169,4 M €	4,5 %

Comme en 2008, ce sont les Communes qui accordent la part la plus importante de leur budget Culture au Livre (près de 14 %). Le poids du Livre dans les dépenses culturelles des EPCI a augmenté de 3,3 points. Ce qui porte cette collectivité au même niveau que les Communes.

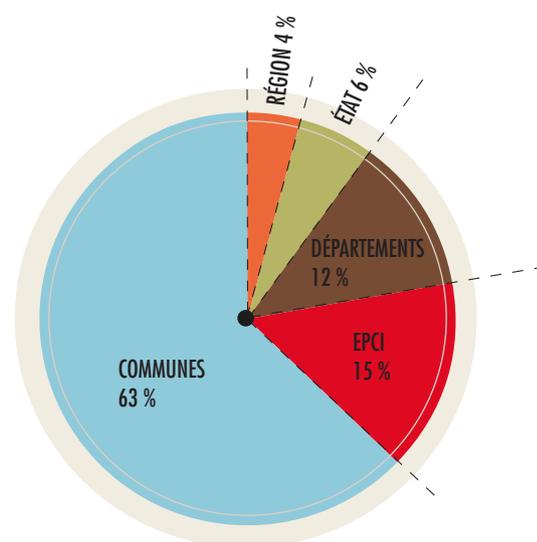
L'effort pour le Livre par type de collectivité est inversement proportionnel au rayonnement géographique des financeurs (du local au national).

POIDS DES FINANCEURS D'où proviennent ces 123 millions d'euros consacrés au Livre ?

Le Livre est financé à 63 % par les Communes, à 15 % par les EPCI, à 12 % par les Départements, à 6 % par l'État et à 4 % par la Région.

Si pour l'ensemble des crédits culturels, l'ordre d'intervention des financeurs publics est le même, le poids des Communes est en revanche nettement plus important pour le secteur Livre (63 % contre 50 %). A contrario, les échelons État et Région ont un poids moindre que pour l'ensemble du champ culturel.

La part des Communes, toujours largement majoritaire dans le financement du Livre, est cependant moindre par rapport à 2008 (à noter que la part des Départements est également moins importante).



	ÉVOLUTION DES CRÉDITS ENTRE 2008 ET 2012
COMMUNES	+20 %
EPCI	+61 %
DÉPARTEMENTS	+6 %
RÉGION	+30 %
ÉTAT	+228 %

Tous les échelons de financeurs ont augmenté leurs crédits entre 2008 et 2012.

Malgré l'absence de crédits de la MRT en 2012, on assiste à une spectaculaire augmentation des crédits de l'État qui s'appuie principalement sur des crédits DGD (+765 %) ; pour rappel, les crédits de la DGD en 2008 avaient été particulièrement bas en région Paca.

Par ailleurs, l'enquête 2012 compte 3 EPCI et 9 Communes supplémentaires, qui participent de la croissance des crédits pour ces deux types de financeurs.

EUROS PAR HABITANT

Chaque crédit, par financeur, peut être mis en regard de la population concernée exprimée en nombre d'habitants. Les données en euros par habitant sont basées sur les chiffres de la population totale légale 2011 (5 001 958 habitants).

En 2012, tous financeurs confondus, les crédits pour le Livre s'élèvent en moyenne à 24,60 euros par habitant sur le territoire régional.

Pour les Communes et suivant les projets financés en 2012 (construction, aménagement, informatisation de bibliothèque ou gestion d'un festival du livre important), l'effort pour le Livre peut atteindre 184,50 euros par habitant ; pour les EPCI 68,54 euros par habitant.

Pour les Départements, le ratio s'échelonne de 1,85 à 5,96 euros par habitant.

	EUROS PAR HABITANT
COMMUNES	23,4 €
EPCI	8,9 €
DÉPARTEMENTS	2,9 €
RÉGION	1,1 €
ÉTAT	1,5 €

INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT

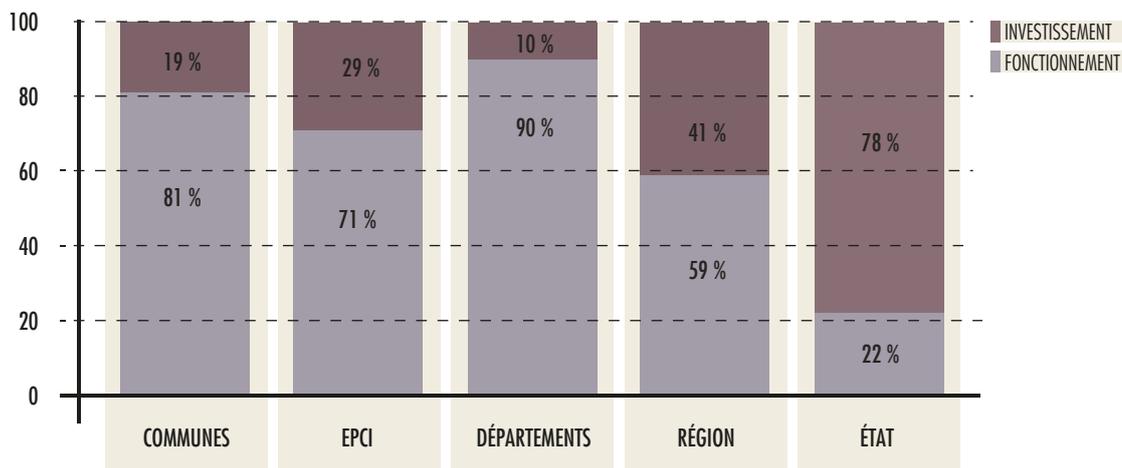
Comment chaque financeur opère-t-il la répartition de ses financements entre investissement et fonctionnement ?

80 % de l'ensemble des crédits affectés au Livre concernent des dépenses de fonctionnement, et 20 % des dépenses d'investissement (dédiées en quasi totalité à la Lecture publique).

Les plus importantes dépenses d'investissement en 2012 :

- Construction d'équipements de lecture publique à Aix-en-Provence, Biot, Callian, Cheval-Blanc, Clans, Guillestre, La Ciotat, La Motte, Meyrargues, Montauroux, Nice, Pernes-les-Fontaines, Roquefort les Pins, Saïgnon, Saint-André-les-Alpes, Saint-Vallier de Thiey, Venasque, Villeneuve-Loubet.
- Extension ou réhabilitation d'équipements de lecture publique à Aubagne, Bargemon, Brignoles, Caumont-sur-Durance, Grasse, Le Paradou, Marseille, Nice, Noves, Saint-Martin de Crau.

Par ailleurs, des montants importants, non pris en compte ici car pluridisciplinaires, sont dédiés à la création du pôle culturel Chabran qui regroupe, à Draguignan, une médiathèque et un conservatoire intercommunal ainsi que les archives départementales.



L'État est le seul financeur à dédier la majorité de ses dépenses à des crédits d'investissement (78 %) via la DGD. Celle-ci soutient les projets de construction, extension, aménagement, équipement de mobilier mais aussi d'informatisation, d'équipement de tablettes ou liseuses, ou d'acquisition.

La tendance par rapport à 2008 s'est donc inversée (30 % d'investissement en 2008 avec une DGD particulièrement basse).

Évolution 2008-2012 : la part de l'investissement a augmenté pour tous les financeurs hormis pour les Départements (passée de 17 % en 2008 à 10 % en 2012).

Augmentation nette pour la Région (19 % en 2008 ; 41 % en 2012) et pour les EPCI (7 % en 2008 ; 29 % en 2012). Ces derniers investissent dans la création d'équipement en régie directe (par exemple l'agrandissement du réseau de la CASA avec la construction des bibliothèques de Villeneuve-Loubet, Valbonne et Biot, ou l'agrandissement du réseau de la médiathèque communautaire de Draguignan). Près de la moitié des EPCI ont effectué des dépenses d'investissement.

Répartition des financeurs dans les crédits de fonctionnement et d'investissement du Livre

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNES	67 %	47 %
EPCI	15 %	13 %
DÉPARTEMENTS	13 %	6 %
RÉGION	3 %	9 %
ÉTAT	2 %	25 %
TOTAL	100 %	100 %

85 % du financement de l'investissement pour le Livre repose sur les Communes, l'État et les EPCI.

Poids du livre dans les dépenses culturelles de fonctionnement et d'investissement

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNES	14,4 %	7,5 %
EPCI	12,6 %	8,1 %
DÉPARTEMENTS	12,3 %	2,9 %
RÉGION	5,7 %	6,3 %
ÉTAT	1,7 %	8,5 %
MOYENNE	9,4 %	6,7 %

La part du Livre dans les crédits d'investissement culturel se situe entre 6,3 % et 8,5 % selon les financeurs, hormis pour les Départements (2,9 %). La moyenne des crédits d'investissement Livre dans les dépenses culturelles d'investissement s'élève à 6,7 % et a augmenté de 1 point par rapport à 2008. Chiffre qui reste faible, au regard du maillage territorial des bibliothèques, premier équipement culturel de proximité.

La moyenne des crédits de fonctionnement Livre dans les dépenses culturelles de fonctionnement est proche de celle constatée en 2008 (9,2 % contre 9,4 % en 2012).

MODES DE GESTION

86 % des crédits Livre et lecture sont dédiés à des équipements en gestion directe, dont 70 % sont affectés au fonctionnement des services.

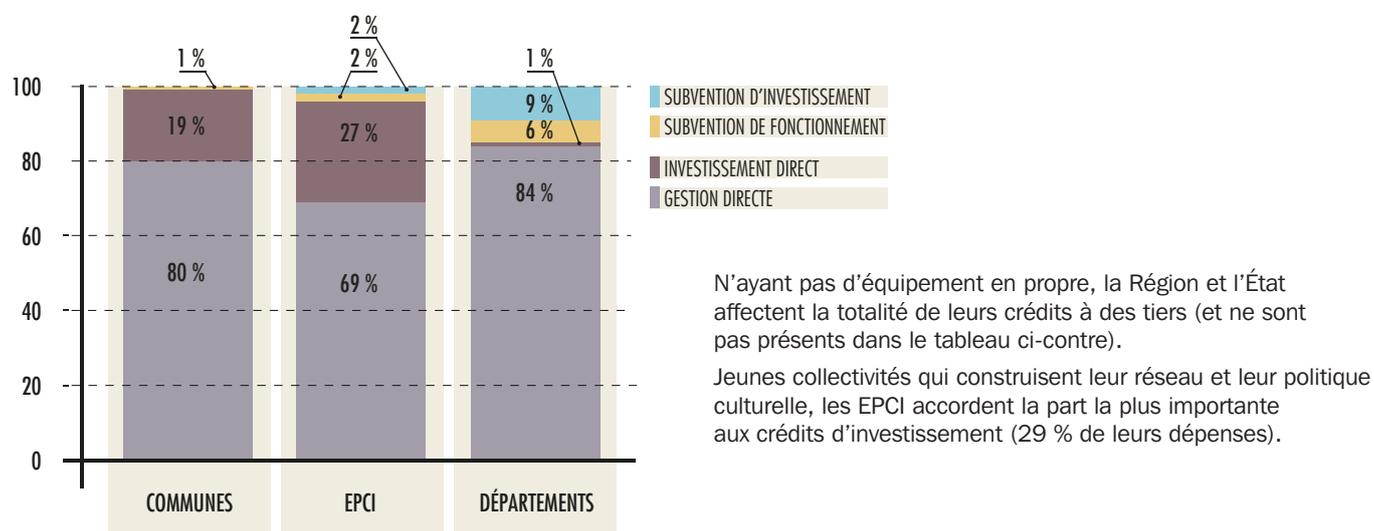
14 % des crédits Livre et lecture sont des dépenses de transfert (subventions et aides à des bénéficiaires tiers).

Les Communes affectent 99 % de leurs crédits Livre à de la gestion directe, et les aides accordées à des tiers ne le sont que sur du fonctionnement.

Pour les EPCI, 96 % des crédits sont affectés à de la gestion directe, et 4 % sont accordés à des tiers (moitié fonctionnement / moitié investissement).

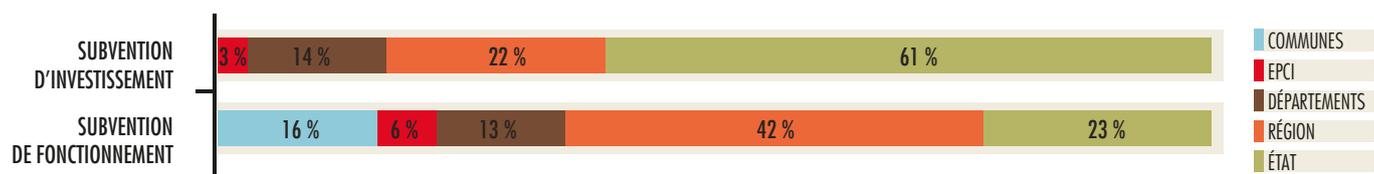
Les Départements quant à eux, accordent 85 % (dont 1 % d'investissement) à leur équipement propre (les BDP), et 15 % à des transferts vers des tiers (6 % fonctionnement, 9 % investissement).

Comment les Communes, EPCI et Départements effectuent leurs dépenses



75 % des crédits à des tiers sont donc issus de l'État et de la Région (44 % de l'État, 31 % de la Région), 13 % proviennent des Départements, 7 % des Communes et 5 % des EPCI.

Qui octroie des crédits à des tiers ?



Les subventions se répartissent entre 600 bénéficiaires différents pour un montant de 17,2 millions d'euros. 29 % de ces transferts sont alloués à des collectivités ou des établissements publics (175) et 71 % à des bénéficiaires privés (425).

LE LIVRE PAR TERRITOIRE ET PAR SECTEUR

LE LIVRE PAR TERRITOIRE

Chaque territoire départemental possède ses propres spécificités qui empêchent toute comparaison linéaire : histoire, population, nombre d'opérateurs...
Le soutien des financeurs publics fait bien souvent ressortir ces particularités.

Crédits Livre par habitant et par territoire

	RÉPARTITION CRÉDITS LIVRE DÉPARTEMENT / RÉGION	RÉPARTITION POPULATION DÉPARTEMENT / RÉGION	EUROS PAR HABITANT
ALPES DE HAUTE-PROVENCE	3 %	3 %	18,6 €
HAUTES-ALPES	1 %	3 %	10,7 €
ALPES-MARITIMES	31 %	22 %	34,2 €
BOUCHES-DU-RHÔNE	41 %	40 %	25,4 €
VAR	16 %	21 %	18,6 €
VAUCLUSE	8 %	11 %	18,7 €
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	100 %	100 %	24,6 €

L'augmentation notable des crédits Livre pour les Alpes-Maritimes (+13 % par rapport à 2008) s'explique par un soutien important de la Région et de l'État, notamment pour la création d'équipements à Nice, Biot, Villeneuve-Loubet, Saint-Vallier-de Thiey. L'État a également participé à la création des bibliothèques de Roquefort les Pins et Clans, ainsi qu'à la réinformatisation des bibliothèques de Carros et de La Trinité. Rappelons qu'en moyenne, 24,6 euros par habitant ont été dépensés pour le Livre en région Paca en 2012 (cf. page 5).

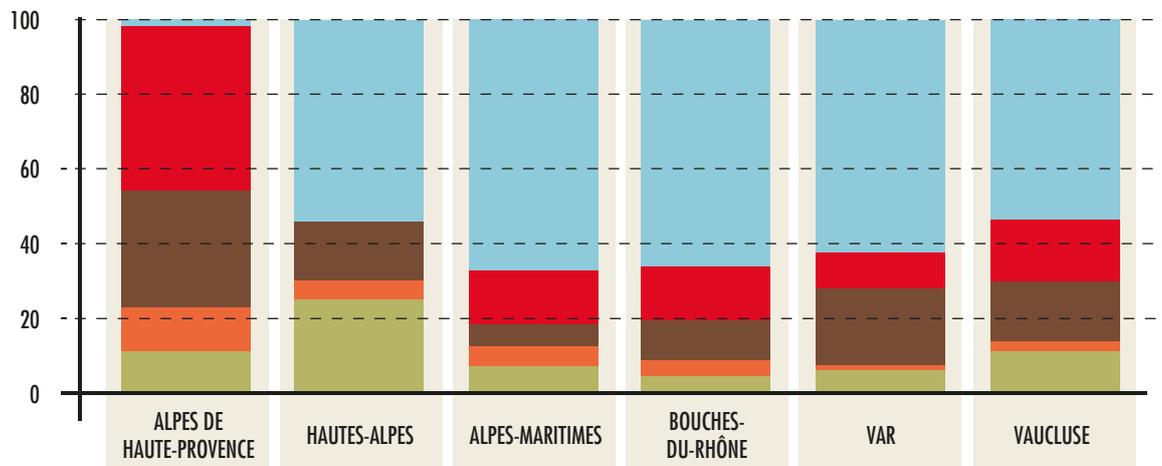
Ventilation territoriale des crédits Livre pour chaque catégorie de financeur

	COMMUNES	EPCI	DÉPARTEMENTS	RÉGION	ÉTAT
ALPES DE HAUTE-PROVENCE	-	7 %	7 %	7 %	4 %
HAUTES-ALPES	1 %	-	2 %	2 %	5 %
ALPES-MARITIMES	33 %	36 %	15 %	37 %	35 %
BOUCHES-DU-RHÔNE	43 %	36 %	37 %	43 %	27 %
VAR	15 %	13 %	27 %	6 %	14 %
VAUCLUSE	8 %	8 %	12 %	5 %	15 %
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Chaque type de financeur accorde 1/3 de ses crédits au territoire des Alpes-Maritimes (de 33 % à 37 %), à l'exception du Département lui-même (15 %).

À l'inverse dans le Var, le poids du Département prédomine (27 %) au regard des autres financeurs (6 % à 15 %), en raison du financement important que représente la BDP et la Fête du Livre du Var pour ce financeur.

Provenance des crédits Livre affectés à chaque territoire



Dans les Alpes de Haute-Provence, l'importance des crédits EPCI (46 %) et Département (32 %) est liée notamment aux très faibles crédits des Communes en direction du Livre : les deux Communes de plus de 10 000 habitants (Manosque et Digne-les-Bains) possèdent en effet des médiathèques intercommunales.

Dans les Hautes-Alpes, le poids des financements de l'État est particulièrement important (25 %) compte tenu notamment de l'absence de crédits des EPCI dans ce département.

Dans les Alpes-Maritimes, l'importance des crédits des EPCI s'explique par le fort développement du réseau de Lecture publique de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis avec la construction de 3 équipements (Biot, Villeneuve-Loubet, Roquefort les Pins) et l'informatisation du réseau.

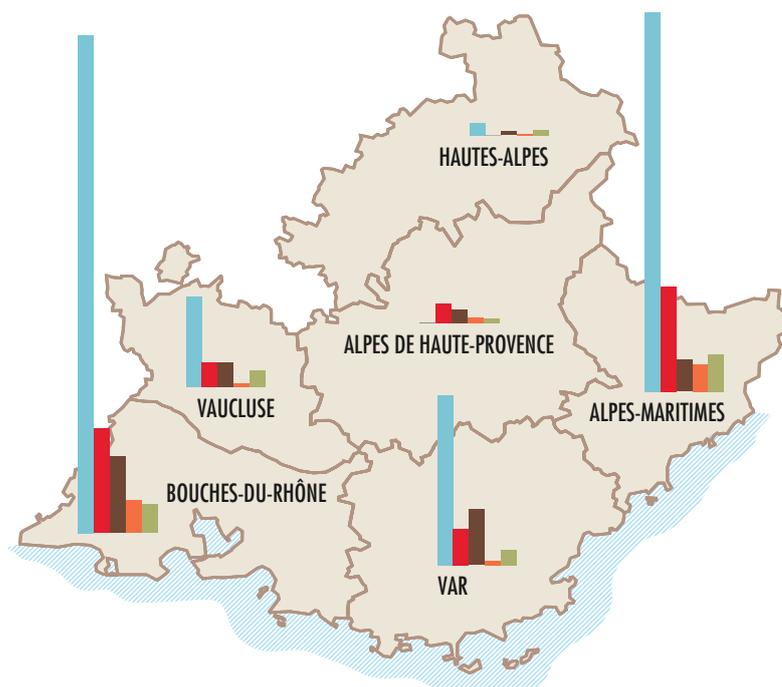
Les crédits des Départements pour leur propre territoire s'échelonnent de 245 000 euros à 5 465 000 euros.

Dans les Bouches-du-Rhône, l'intervention de l'État est moindre que dans les autres départements ; à l'inverse, le poids des Communes (nombreuses dans ce territoire) et de la Région (la plupart des structures d'intérêt collectif y étant implantées) est à souligner.



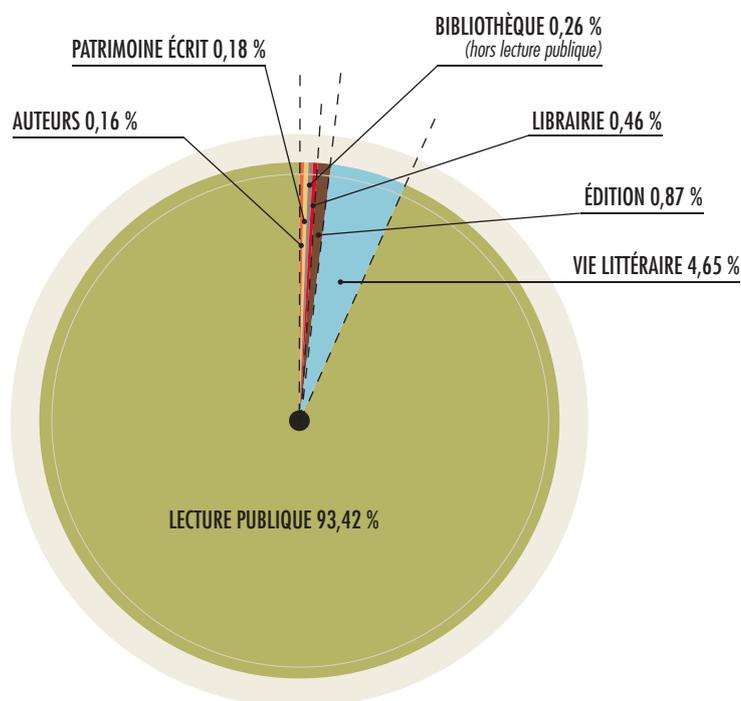
Poids relatif par financeur et par territoire départemental

La représentation cartographique met en lumière les spécificités territoriales de la région en montrant l'importance du financement des Communes dans les départements côtiers, plus peuplés et comportant davantage de communes de plus de 10 000 habitants.



LE LIVRE PAR SECTEUR

Le Livre est divisé pour cette étude en 7 secteurs : Auteurs, Édition, Librairie, Lecture publique, Vie littéraire, Patrimoine écrit, et Bibliothèque hors lecture publique (cf. méthodologie page 2). L'approche sectorielle ne prend pas en compte les crédits accordés à l'Agence régionale du Livre Paca, celle-ci étant dédiée à l'ensemble de la chaîne du livre.



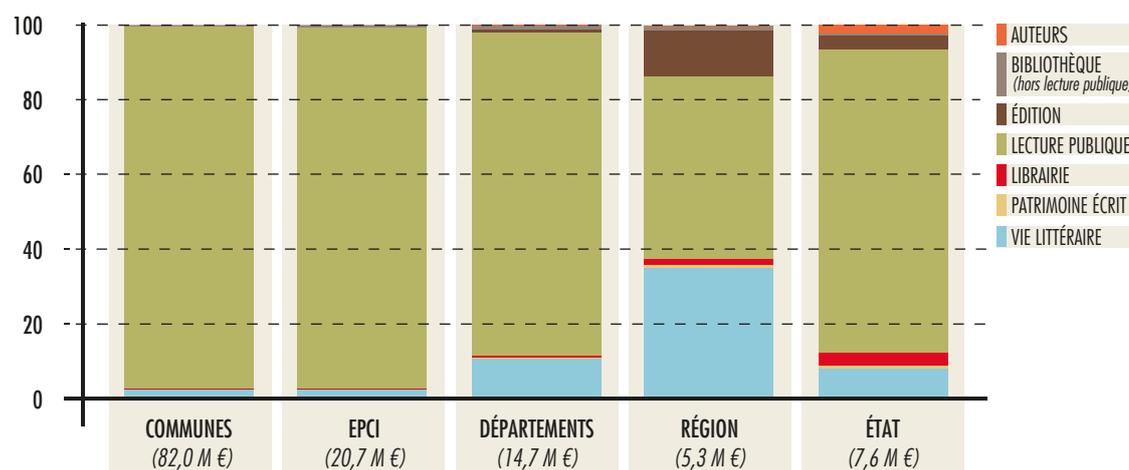
La Lecture publique représente 93,4 % des financements du Livre, soit 2 points supplémentaires par rapport à 2008.

L'augmentation est notable de la part de tous les financeurs, spectaculaire de la part de l'État (+625 %) et de la Région (+284 %), lesquels ont largement contribué à pourvoir le territoire régional en équipement et informatisation.

Le poids des financements accordés à la Librairie dans le secteur du Livre enregistre également une augmentation (+0,15 points).

Le poids des autres secteurs est en baisse : celui de la Vie littéraire (-0,8 point), celui de l'Édition (-0,6 point), celui du Patrimoine écrit avec l'absence de crédit de la MRT en 2012 (-0,5 point) et celui de la Bibliothèque hors lecture publique (-0,1 point).

Qui finance quoi ?



Le schéma de répartition des crédits est assez similaire pour les Communes et les EPCI qui concentrent leurs aides sur deux secteurs, bien que les ordres de grandeur soient sans commune mesure : 97 % pour la Lecture publique, 2 % pour la Vie littéraire.

En 2012, les crédits de l'État en direction de la Lecture publique occupent 82 % de son budget Livre ; ce qui rend l'aide aux autres secteurs moins visible : 8 % pour la Vie Littéraire, 4 % pour l'Édition, 3,5 % pour la Librairie et 2 % pour les Auteurs. Cependant, la part des 2 % alloués aux Auteurs

représente une augmentation de 38 % des crédits par rapport à 2008, et la part des 3,5 % de la Librairie une augmentation de 84 % des crédits. Dans sa part de 4 %, l'Édition quant à elle perd 38 % de ses crédits par rapport à 2008.

De tous les financeurs, c'est la Région qui présente le moins de disparités quant à la répartition de ses crédits entre les différents secteurs du Livre (48 % pour la Lecture publique, 35 % pour la Vie littéraire, 12 % pour l'Édition, 2 % pour la Librairie). Il n'empêche qu'en 2012, la Lecture publique a pris une part plus importante qu'en 2008 (de 17 % à 48 %).

Combien ?

	COMMUNES	EPCI	DÉPARTEMENTS	RÉGION	ÉTAT	TOTAL
AUTEURS	-	-	19 300 €	10 000 €	164 200 €	193 500 €
ÉDITION	36 600 €	24 701 €	126 550 €	580 057 €	296 339 €	1 064 247 €
LECTURE PUBLIQUE	75 808 857 €	17 201 052 €	12 661 036 €	2 305 366 €	6 099 098 €	114 075 409 €
BIBLIOTHÈQUE (<i>hors lecture publique</i>)	17 687 €	89 180 €	127 936 €	59 539 €	27 160 €	321 502 €
LIBRAIRIE	120 000 €	-	93 575 €	85 000 €	259 000 €	557 575 €
VIE LITTÉRAIRE	1 564 011 €	410 268 €	1 493 680 €	1 644 392 €	569 750 €	5 682 101 €
PATRIMOINE ÉCRIT	31 352 €	61 719 €	35 860 €	28 500 €	64 152 €	221 583 €

La Lecture publique engendrant des coûts de personnel, de fonctionnement et d'équipement très importants, il existe un réel décalage dans l'ordre de grandeur des crédits alloués à chaque secteur.

Évolution des crédits par secteur

	ÉVOLUTION 2008-2012
AUTEURS	+11 %
ÉDITION	-28 %
LECTURE PUBLIQUE	+27 %
BIBLIOTHÈQUE (<i>hors lecture publique</i>)	-7 %
LIBRAIRIE	+83 %
VIE LITTÉRAIRE	+5 %
PATRIMOINE ÉCRIT	-67 %

La baisse des crédits en direction de l'Édition (-28 % depuis 2008) est flagrante. Hormis les EPCI, plus petits financeurs en terme de volume, tous les financeurs participent de cette baisse : les Communes (-61 %), l'État (-38 %) et la Région, plus gros financeur du secteur (-26 %).

Cette baisse touche directement le nombre d'opérateurs financés : près d'1/3 en moins.

En 2012, les financeurs renforcent leur soutien à la Librairie avec un effort notable de l'État et des Départements. En 2008, seul le Département des Bouches-du-Rhône aidait le secteur ; en 2012 ce sont le Var, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône qui participent.

Les crédits en direction des associations d'intérêt collectif du secteur ont considérablement progressé (+86 %).

Une seule Commune participe au soutien de la Librairie : Marseille, qui finance l'association Libraires à Marseille pour son fonctionnement (y sont donc intégrés l'organisation d'événements littéraires tels que Le Prix du livre jeunesse Marseille ou Les Littorales).

LE LIVRE PAR SECTEUR ET TERRITOIRE

Répartition des financements accordés à chaque secteur dans chaque territoire.

	AUTEURS	ÉDITION	LECTURE PUBLIQUE	BIBLIOTHÈQUE (hors lecture publique)	LIBRAIRIE	VIE LITTÉRAIRE	PATRIMOINE ÉCRIT
ALPES DE HAUTE-PROVENCE	2,6 %	13,8 %	2,0 %	3,8 %	1,7 %	7,7 %	46,2 %
HAUTES-ALPES	6,2 %	6,6 %	1,2 %	4,0 %	0,5 %	0,9 %	-
ALPES-MARITIMES	4,9 %	7,6 %	32,0 %	6,3 %	2,9 %	17,2 %	0,6 %
BOUCHES-DU-RHÔNE	75,8 %	65,0 %	40,1 %	51,1 %	83,9 %	51,5 %	52,2 %
VAR	5,8 %	4,3 %	15,8 %	25,0 %	6,6 %	18,9 %	1,0 %
VAUCLUSE	4,7 %	2,7 %	8,9 %	9,8 %	4,4 %	3,8 %	-
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tous les départements sont désormais concernés par l'aide aux Auteurs, ce qui n'était pas le cas en 2008 pour les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes. En 2012 en effet, la Drac Paca a permis le développement d'un réseau de résidences sur tout le territoire (hormis le Var) avec des aides aux structures d'accueil : par exemple Éclat de Lire à Manosque, en partenariat avec Croq'Livres à Forcalquier (04), la BDP des Hautes-Alpes (05), le Centre culturel des Cèdres à Mouans-Sartoux (06), les Nouvelles Hybrides (84), et Fotokino ou Peuple & Culture dans les Bouches-du-Rhône (13). La Région a également aidé une structure implantée dans le Var (83) pour une résidence d'écrivain (Plaine Page à Barjols).

On note une prépondérance du poids des Bouches-du-Rhône dans les crédits affectés à la Librairie, dont 71 % sont dédiés à des structures d'intérêt collectif installées sur le territoire, le reste étant réparti sur 10 librairies.

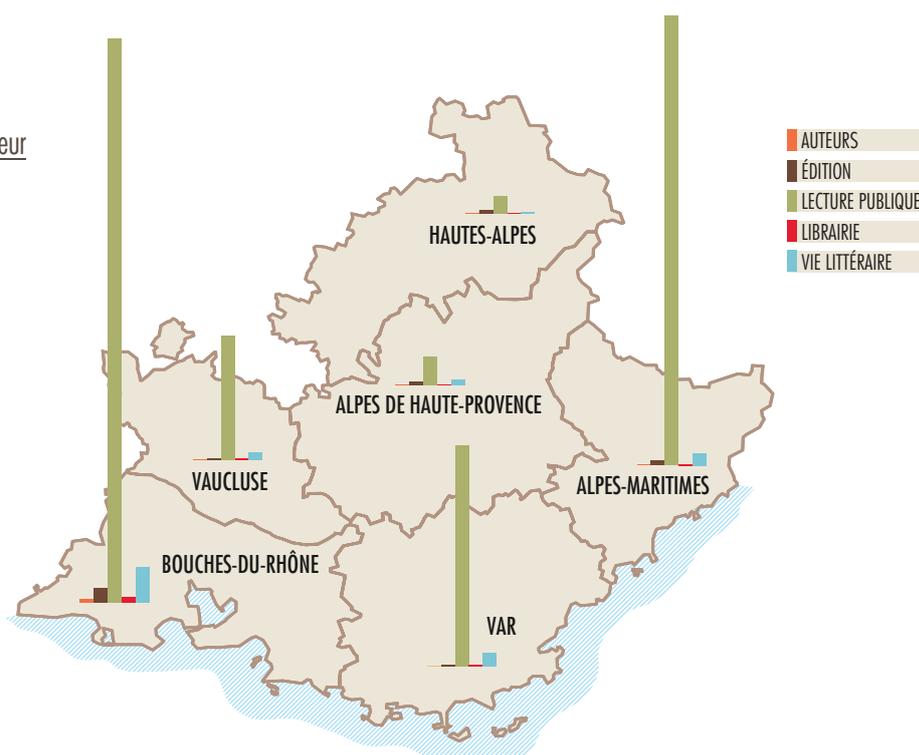
Pour l'Édition, la tendance générale de la baisse des crédits se vérifie dans tous les territoires, et particulièrement dans le Vaucluse (-81 %) et les Alpes-Maritimes (-46 %). Seul le Var échappe à cette baisse (+12 %).

Signalons le poids fort de l'Édition dans les Alpes de Haute-Provence (14 % des crédits du secteur) où plusieurs associations d'intérêt collectif ont leur siège (ESF, EHP, Jedi Paca).

Concernant les crédits affectés à la Lecture publique, seuls sont en baisse les territoires des Alpes de Haute-Provence (-5 %) et des Hautes-Alpes (-26 %). Les Alpes-Maritimes connaissent une augmentation de 111 %.

Tous les secteurs ont connu une baisse des crédits dans les Hautes-Alpes (mis à part l'aide aux auteurs qui n'existait pas en 2008).

Poids relatif des crédits par secteur et par territoire départemental



LES OPÉRATEURS BÉNÉFICIAIRES

Malgré les 24 % de crédits supplémentaires en 2012, pour un total porté à 123 millions d'euros, le premier constat est celui de la baisse du nombre d'opérateurs (-18 %) auxquels ces crédits ont profité ; chiffre d'autant plus marquant que le panel de financeurs enquêtés s'est élargi.

Le terme «opérateur» désigne les tiers bénéficiaires (associations, entreprises, particuliers, établissements publics, collectivités) et les équipements en gestion directe (bibliothèques municipales, intercommunales ou départementales).

Les données de cette rubrique portent sur les 427 opérateurs implantés dans les territoires communaux de plus de 10 000 habitants, pour 118,4 millions d'euros. N'entrent donc pas dans ce tableau les 4,6 millions d'euros restants, répartis sur 237 opérateurs implantés dans des territoires communaux de moins de 10 000 habitants.

En résumé : 2012 = 106 financeurs / 664 opérateurs / 123 M euros
2008 = 94 financeurs / 824 opérateurs / 100 M euros

	NOMBRE D'OPÉRATEURS FINANCÉS DANS LES COMMUNES DE +10 000 HAB.		DÉPENSES CUMULÉES	
PLUS DE 1 000 000 EUROS	23	5,4 %	86 072 730 €	72,7 %
500 000 À 1 000 000 EUROS	21	4,9 %	16 126 579 €	13,6 %
100 000 À 500 000 EUROS	49	11,5 %	12 394 436 €	10,5 %
50 000 À 100 000 EUROS	24	5,6 %	1 749 732 €	1,5 %
25 000 À 50 000 EUROS	14	3,3 %	517 057 €	0,4 %
15 000 À 25 000 EUROS	24	5,6 %	433 028 €	0,4 %
10 000 À 15 000 EUROS	28	6,6 %	329 866 €	0,3 %
5 000 À 10 000 EUROS	59	13,8 %	400 049 €	0,3 %
2 500 À 5 000 EUROS	81	19,0 %	277 549 €	0,2 %
MOINS DE 2 500 EUROS	104	24,3 %	119 104 €	0,1 %
TOTAL	427	100 %	118 420 130 €	100 %

Les dépenses s'échelonnent de 100 euros à près de 13,5 millions d'euros pour certains opérateurs.

Les 23 structures les plus financées (aides supérieures à 1 000 000 d'euros) se partagent 73 % des crédits (en 2008, les 22 structures les plus soutenues se partageaient 64 % des crédits). Ce sont des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales, telles que les deux BMVR, le SAN Ouest Provence, le réseau de la CASA et 4 BDP.

Cette catégorie est la seule (hormis celle de 50 000 à 100 000 euros qui a deux bénéficiaires supplémentaires) à n'avoir pas vu baisser le nombre d'opérateurs financés, et dans le même temps à avoir enregistré une hausse sur le montant total de ses crédits alloués (+33 %).

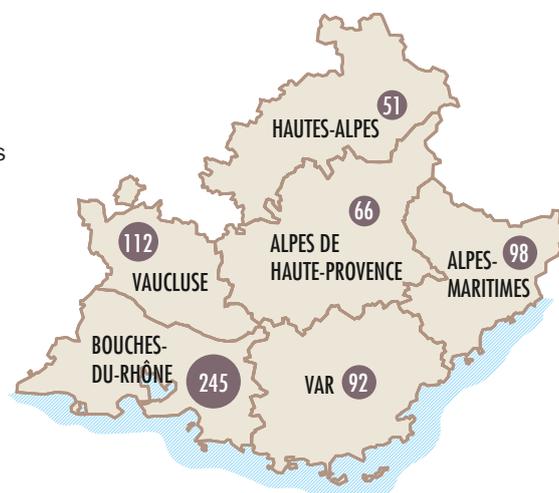
La catégorie des opérateurs recevant de 25 000 à 50 000 euros a été la plus touchée : -62 % d'opérateurs et -63 % de crédits.

Enfin, 43 % des opérateurs ont reçu un financement inférieur à 5 000 euros, pour un cumul de 0,3 % des crédits Livre (entre autres bibliothèques pour tous, maisons d'édition, librairies, lycées ou associations de promotion littéraire).

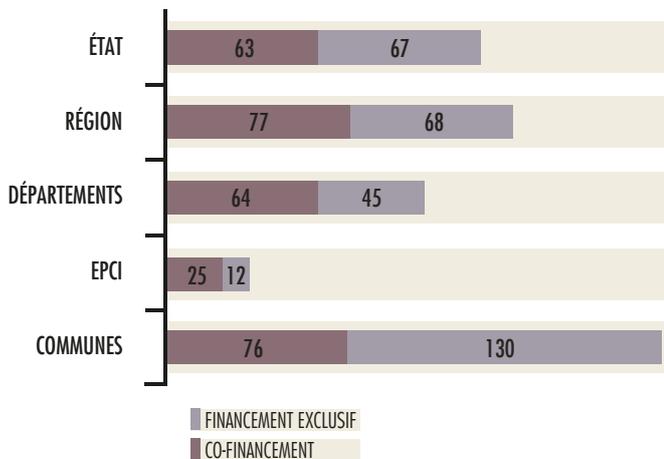
Au global, le nombre de structures financées s'est réduit, et les crédits se sont concentrés sur un nombre restreint : les 100 opérateurs les plus financés reçoivent 97 % des crédits.

Les structures d'intérêt collectif cumulent 2,2 % des crédits (ABF, ArL, CCL, CEPA, CIPM, CITL, Cobiac, CRFCB, CRI, ESF, Libraires à Marseille, Libraires du Sud).

Nombre total d'opérateurs financés
(toutes tailles de communes confondues)



Nombre d'opérateurs aidés par financeur



Les Communes présentent une part importante de financements exclusifs, de par leur rôle de proximité et de soutien à des structures d'intérêt local (61 %). Les financements exclusifs de l'État correspondent à la mise en place de dispositifs s'adressant à des opérateurs (librairies et auteurs) pour lesquels il n'existe pas ou très peu de dispositifs de soutien.

Les autres financeurs se retrouvent davantage en situation de co-financement : 53 % pour la Région, 59 % pour les Départements et jusqu'à 68 % pour les EPCI.

Évolution du nombre d'opérateurs financés entre 2008 et 2012

	ÉVOLUTION 2008-2012
COMMUNES	-21 %
EPCI	+6 %
DÉPARTEMENTS	-19 %
RÉGION	-36 %
ÉTAT	-13 %

Entre 2008 et 2012, tous les financeurs ont réduit le nombre d'opérateurs financés, hormis les EPCI (+6 %) qui s'appuient sur des co-financements. Le nombre de financements exclusifs est en baisse pour tous.

Répartition des opérateurs et des dépenses cumulées pour l'ensemble des financeurs

	1 CATÉGORIE DE FINANCEUR	2 CATÉGORIES DE FINANCEURS	3 CATÉGORIES DE FINANCEURS	4 CATÉGORIES DE FINANCEURS	5 CATÉGORIES DE FINANCEURS	TOTAL
NOMBRE D'OPÉRATEURS	309	68	35	13	2	427
%	72,4 %	15,9 %	8,2 %	3,0 %	0,5 %	100 %
DÉPENSES CUMULÉES	68 046 978 €	25 761 120 €	10 901 644 €	13 391 388 €	319 000 €	118 420 130 €
%	57,5 %	21,8 %	9,2 %	11,3 %	0,3 %	100 %

72 % des opérateurs reçoivent le soutien d'un seul financeur, pour près de 58 % du total des crédits alloués.

Un peu moins de 30 % des bénéficiaires fonctionnent avec des financements croisés de 2 à 5 catégories de financeurs, pour 43 % des crédits.

Si en 2008, 78 % des opérateurs recevaient le soutien d'un seul financeur, ils se partageaient alors 88 % des crédits.

APPROCHE SECTORIELLE

AUTEURS, ÉDITION, LECTURE PUBLIQUE, LIBRAIRIE, VIE LITTÉRAIRE

Nous avons souhaité présenter ci-dessous quelques éléments significatifs : poids au sein du livre, euros par habitant, principaux financeurs et dispositifs, opérateurs soutenus... pour chacun des grands secteurs du Livre. Les Bibliothèques (hors lecture publique) et le Patrimoine écrit font l'objet d'un bref commentaire.

AUTEURS

- ▲ Poids au sein du Livre : 0,16 % (0,18 % en 2008)
- ▲ Euro par habitant : 0,04 (0,04 en 2008)
- ▲ Répartition des aides par financeur (voir graphique ci-contre)

L'aide aux Auteurs s'appuie principalement sur deux financeurs : l'État et le Département des Bouches-du-Rhône.

Les aides de l'État se décomposent comme suit :

- CNL, 70 % : aides à l'écriture versées directement à des auteurs.
- Drac Paca, 30 % : soutien au développement et à la structuration d'un réseau régional de résidences mis en place en 2011, par le biais d'aides versées à des structures d'accueil aux profils divers (par exemple association de promotion littéraire, fête du livre, BDP...).

Le Département des Bouches-du-Rhône a également mis en place un dispositif départemental de résidences d'auteurs, d'illustrateurs ou de traducteurs en 2010.

La Région soutient directement un projet de résidence d'auteur et participe par ailleurs au fonctionnement de structures d'accueil (crédits affectés au secteur Vie littéraire car non fléchés explicitement pour les auteurs).

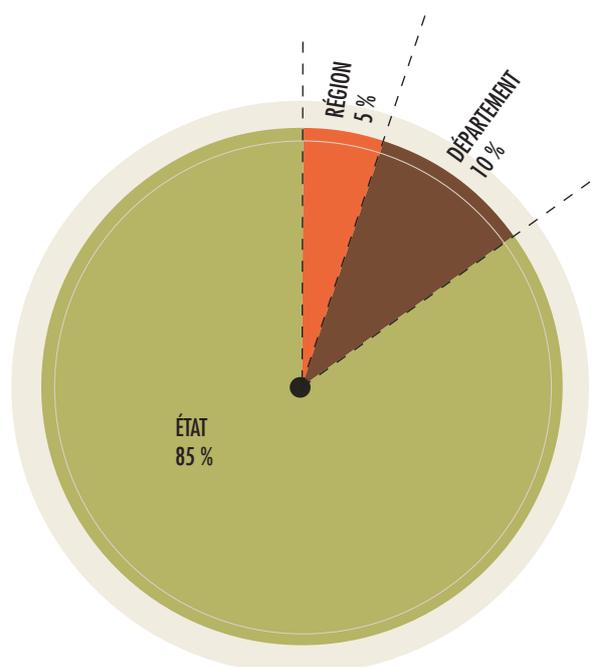
Signalons, pour 2008, la prise en compte de bourses d'aide à l'écriture de courts métrages et de documentaires en provenance de la Région et non intégrées ici, ces montants étant désormais affectés au secteur du Cinéma.

- ▲ 31 opérateurs (65 % d'auteurs et 35 % de structures d'accueil) se répartissent 193 500 euros, pour des aides allant de 600 à 15 000 euros.

Valeur médiane des aides pour les Auteurs : 6 000 euros (4 000 euros en 2008).

Financement médian : • du Département des Bouches-du-Rhône : 4 000 euros
• de l'État : 7 000 euros

Répartition des aides par financeur



	NOMBRE D'AUTEURS		CRÉDITS CUMULÉS	
PLUS DE 10 000 EUROS	4	13 %	54 000 €	28 %
5 000 À 10 000 EUROS	15	48 %	101 000 €	52 %
2 500 À 5 000 EUROS	9	29 %	34 300 €	18 %
MOINS DE 2 500 EUROS	3	10 %	4 200 €	2 %
TOTAL	31	100 %	193 500 €	100 %

- ▲ 77 % des bénéficiaires du secteur reçoivent une aide entre 2 500 et 10 000 euros, ce qui représente 70 % des crédits accordés au secteur. Dans les territoires enquêtés, seul 1 opérateur reçoit des aides des deux financeurs.

ÉDITION

- ▲ Poids au sein du Livre : 0,87 % (1,5 % en 2008)
- ▲ Euro par habitant : 0,21 (0,30 en 2008)
- ▲ Répartition des aides par financeur (voir graphique ci-contre)

Tous les financeurs soutiennent le secteur, et la Région – dont c'est une politique phare – pour plus de la moitié avec des dispositifs d'aide à la publication d'ouvrages et de revues, à la traduction et à l'édition de collections.

L'État accorde, via le CNL et la Drac, principalement des aides à la publication d'ouvrages et de revues, et le développement de collections. La Drac soutient également des projets d'informatisation et de promotion (par exemple : site internet, communication vers les professionnels).

Les Départements soutiennent l'Édition via des aides à l'édition ou au projet, comme par exemple le Département des Bouches-du-Rhône avec le dispositif d'aide à la création et à l'édition.

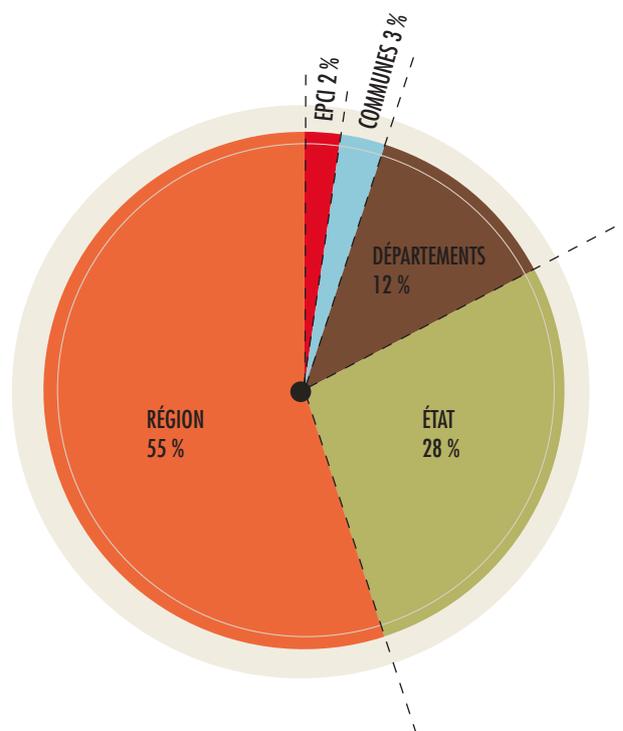
- ▲ 101 opérateurs (61 % de maisons d'édition, 35 % de structures dont l'édition n'est pas l'activité principale, et 4 % de structures d'intérêt collectif) se répartissent plus d'1 million d'euros, pour des aides allant de 200 euros à 86 000 euros par opérateur.

Valeur médiane des aides pour l'Édition : 5 186 euros (4 500 euros en 2008).

Financement médian :

- de la Région : 6 550 euros
- de l'État : 4 500 euros
- des Départements : 3 750 euros
- des Communes : 2 500 euros
- des EPCI : 2 000 euros

Répartition des aides par financeur



	NOMBRE D'OPÉRATEURS		CRÉDITS CUMULÉS	
PLUS DE 50 000 EUROS	5	5 %	333 820 €	31 %
25 000 À 50 000 EUROS	2	2 %	84 011 €	8 %
15 000 À 25 000 EUROS	13	13 %	239 353 €	23 %
10 000 À 15 000 EUROS	9	9 %	111 100 €	10 %
5 000 À 10 000 EUROS	26	26 %	178 925 €	17 %
2 500 À 5 000 EUROS	31	30 %	102 788 €	10 %
MOINS DE 2 500 EUROS	15	15 %	14 250 €	1 %
TOTAL	101	100 %	1 064 247 €	100 %

▲ 71 % des bénéficiaires du secteur reçoivent une aide inférieure à 10 000 euros, ce qui représente 28 % des crédits accordés au secteur.

Dans les territoires enquêtés, 28 % des opérateurs reçoivent des aides de plusieurs catégories de financeurs (20 % pour 2 catégories et 8 % pour 3 catégories). 72 % ne sont donc soutenus que par un seul financeur.

LECTURE PUBLIQUE

- ▲ Poids au sein du Livre : 93,6 % (91,5 % en 2008)
- ▲ Euros par habitant : 22,8 (18,4 en 2008)
- ▲ Répartition des aides par financeur (voir graphique ci-contre)

Tous les types de financeurs interviennent pour la Lecture publique, les Communes et les EPCI quasi exclusivement en direction de leurs bibliothèques (fonctionnement des services et investissement direct).

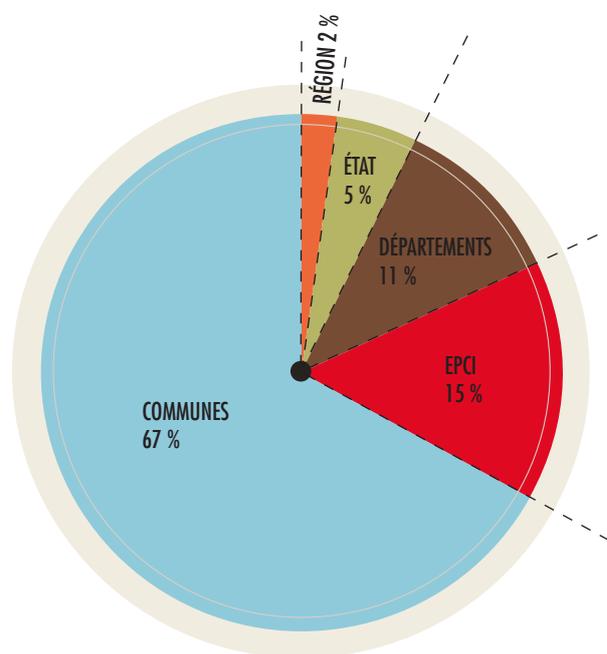
Les 6 BDP se partagent 90 % des crédits des Départements, étant précisé que leur rôle consiste à accompagner et à animer les bibliothèques de leur territoire (fonds, formation, action culturelle). Les 57 autres opérateurs financés totalisent les 10 % restants (principalement des bibliothèques municipales pour des aides d'investissement à la construction, l'aménagement ou l'informatisation).

98 % du soutien de l'État à la Lecture publique repose sur des crédits d'investissement via la DGD (construction, aménagement, mobilier, informatisation).

- ▲ 186 opérateurs se répartissent 114 millions d'euros, pour des financements allant de 57 euros à presque 13 millions d'euros.

Valeur médiane des financements pour la Lecture publique : 80 524 euros (32 304 euros en 2008).

Répartition des aides par financeur



	NOMBRE D'OPÉRATEURS		DÉPENSES CUMULÉES	
PLUS DE 1 000 000 EUROS	23	12 %	86 308 281 €	75,66 %
500 000 À 1 000 000 EUROS	19	10 %	14 551 860 €	12,76 %
100 000 À 500 000 EUROS	47	25 %	11 840 721 €	10,38 %
50 000 À 100 000 EUROS	12	7 %	872 571 €	0,76 %
25 000 À 50 000 EUROS	4	2 %	129 011 €	0,11 %
10 000 À 25 000 EUROS	13	7 %	179 683 €	0,16 %
5 000 À 10 000 EUROS	15	8 %	93 812 €	0,08 %
2 500 À 5 000 EUROS	11	6 %	40 547 €	0,04 %
MOINS DE 2 500 EUROS	42	23 %	58 923 €	0,05 %
TOTAL	186	100 %	114 075 409 €	100 %

- ▲ C'est le secteur où les crédits sont les plus importants : supérieurs à 100 000 euros pour 48 % des bénéficiaires, ce qui représente 98,8 % du total des crédits.

Sur les territoires enquêtés, 78 % des bénéficiaires reçoivent le soutien d'1 financeur, 15 % de 2 financeurs, 5 % de 3 financeurs, et 2 % de 4 financeurs.

LES BIBLIOTHÈQUES HORS LECTURE PUBLIQUE sont aidées en priorité par les Départements (40 %), puis viennent les EPCI (28 %) et la Région (19 %). Les aides s'adressent à des bibliothèques pour tous, à des bibliothèques de diocèse ou des bibliothèques spécialisées comme Orphéon à la Seyne-sur-Mer (théâtre).

LIBRAIRIE

- ▲ Poids au sein du Livre : 0,46 % (0,31 % en 2008)
- ▲ Euro par habitant : 0,11 (0,06 en 2008)
- ▲ Répartition des aides par financeur (voir graphique ci-contre)

Seul l'État soutient directement les librairies via des dispositifs d'aide : mise en valeur des fonds en librairie (VAL) pour 23 d'entre elles, informatisation, achat de mobilier...

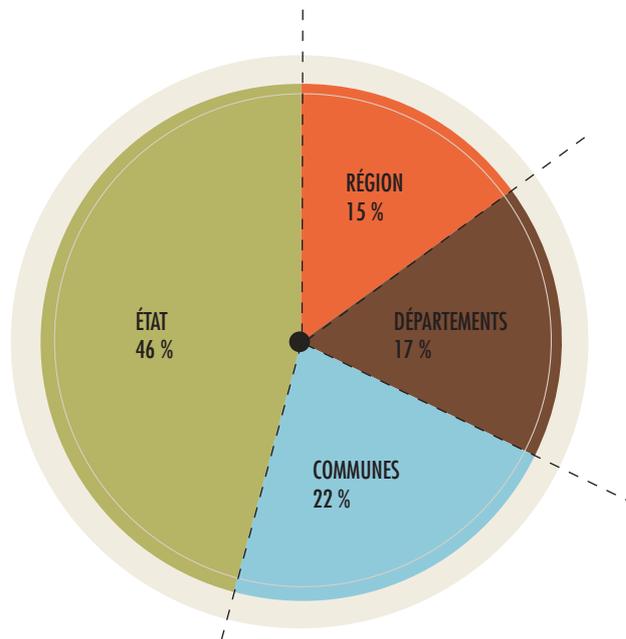
Les autres financeurs interviennent en faveur des structures d'intérêt collectif.

- ▲ 31 opérateurs se répartissent 557 500 euros, pour des aides allant de 775 euros à presque 120 000 euros.

93,5 % des opérateurs sont des librairies (29) ; elles perçoivent directement 41 % des crédits alloués au secteur. Les 59 % restants vont au financement des associations de libraires (répartition identique à 2008).

Valeur médiane des aides pour la Librairie : 3 000 euros (5 000 euros en 2008)

Répartition des aides par financeur



	NOMBRE D'OPÉRATEURS		CRÉDITS CUMULÉS	
PLUS DE 100 000 EUROS	3	10 %	433 575 €	78 %
10 000 À 20 000 EUROS	2	6 %	28 000 €	5 %
5 000 À 10 000 EUROS	5	16 %	32 000 €	6 %
2 500 À 5 000 EUROS	21	68 %	64 000 €	11 %
TOTAL	31	100 %	557 575 €	100 %

- ▲ Dans les territoires enquêtés, 89 % des bénéficiaires reçoivent le soutien d'1 financeur. Seulement 3 structures reçoivent des aides de plusieurs financeurs (dont deux structures d'intérêt collectif).

■ LE PATRIMOINE ÉCRIT est soutenu par l'État (29 %), les EPCI (28 %), les Départements (16 %), les Communes (14 %) et la Région (13 %).

Les aides s'adressent à des associations d'amis d'auteurs (Fondation Saint-John Perse par exemple) ou à des bibliothèques pour de la numérisation, de la restauration ou de la valorisation de fonds. On trouve également ici les aides allouées au CCL.

L'État soutient le secteur via la DGD et le CNL mais aussi via la Drac Paca.

VIE LITTÉRAIRE

- ▲ Poids au sein du Livre : 4,65 % (5,5 % en 2008)
- ▲ Euro par habitant : 1,14 (1,11 en 2008)
- ▲ Répartition des aides par financeur (voir graphique ci-contre)

Tous les types de financeurs contribuent au financement de la Vie littéraire en Paca, via le soutien à des manifestations et des animations autour du Livre et de la lecture (ateliers, lectures, promotion de la lecture...).

La Région soutient fortement le secteur, notamment via des Conventions de vie lycéenne et apprentie et l'achat d'ouvrages dans le cadre du Prix littéraire des lycéens et apprentis de la région Paca.

Les crédits des Communes sont majoritairement alloués à des tiers (57 %), et pour 43 % à leurs propres services (fête du livre, animation en bibliothèques...).

À signaler, le poids des crédits du Département du Var en direction de la Fête du livre du Var qui représente 55 % de l'ensemble des aides des Départements en direction de la Vie littéraire.

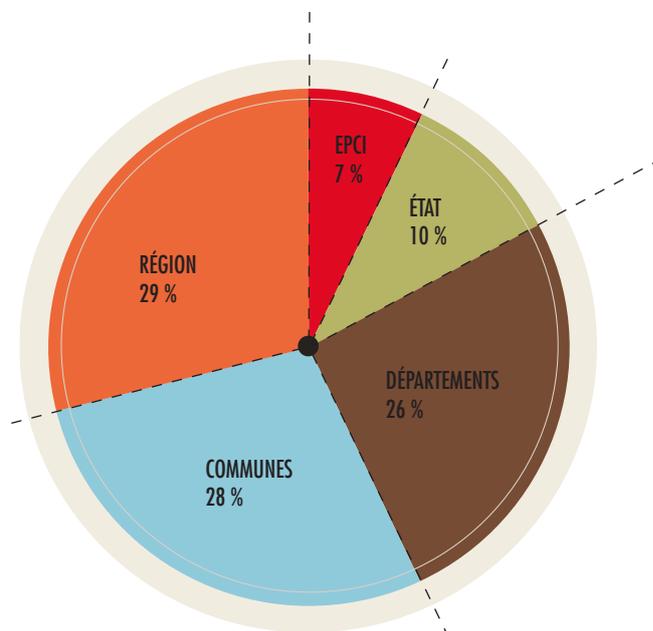
- ▲ C'est le secteur qui a le plus de bénéficiaires : 286 opérateurs se répartissent 5,7 millions d'euros, pour des financements allant de 150 euros à presque 860 000 euros.

Valeur médiane des crédits alloués pour la Vie littéraire : 2 700 euros (2 740 euros en 2008)

Financement médian :

- des EPCI : 8 500 euros
- de la Région : 3 950 euros
- de l'État : 3 000 euros
- des Communes : 2 000 euros
- des Départements : 1 050 euros

Répartition des aides par financeur



	NOMBRE D'OPÉRATEURS		DÉPENSES CUMULÉES	
	Nombre	Pourcentage	Montant	Pourcentage
PLUS DE 100 000 EUROS	11	4 %	3 621 124 €	64 %
50 000 À 100 000 EUROS	10	3 %	679 804 €	12 %
25 000 À 50 000 EUROS	8	3 %	304 029 €	5 %
15 000 À 25 000 EUROS	16	6 %	308 374 €	5 %
10 000 À 15 000 EUROS	18	6 %	222 172 €	4 %
5 000 À 10 000 EUROS	36	12 %	229 443 €	4 %
2 500 À 5 000 EUROS	48	17 %	169 615 €	3 %
MOINS DE 2 500 EUROS	139	49 %	147 540 €	3 %
TOTAL	286	100 %	5 682 101 €	100 %

- ▲ Dans les territoires enquêtés, 75 % des bénéficiaires reçoivent le soutien d'1 financeur, 13 % de 2 financeurs, 8 % de 3 financeurs, 3 % de 4 financeurs, et 1 % de 5 financeurs.

GLOSSAIRE

ABF : Association des bibliothécaires de France. Fondée en 1906, l'ABF regroupe 3 000 adhérents : professionnels du livre (bibliothécaires, libraires, éditeurs...), établissements et collectivités (bibliothèques, centres de documentation, mairies...).

Aide VAL : Dispositif de subvention du CNL pour la mise en valeur des fonds en librairie. Cette aide, d'un montant forfaitaire de 3 000 à 10 000 euros, vise les librairies indépendantes de référence (ayant obtenu le label LIR) offrant au plus large public l'accès à une création éditoriale diversifiée et de qualité.

Arcade : Agence des Arts du Spectacle Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Arcade accompagne le développement des arts du spectacle par une offre diversifiée de services aux professionnels (information, orientation, conseil, observation, valorisation, formation...).

ArL : Agence régionale du Livre. L'ArL Paca a pour mission de favoriser la coopération entre les acteurs du livre et de la lecture en région. Ses actions se déclinent autour de quatre axes : information et observation, formation et accompagnement professionnel, réseaux et projets collaboratifs, développement de la lecture.

BDP : Bibliothèque départementale de Prêt. Placées sous l'autorité des Conseils généraux depuis 1986, les BDP ont pour mission de constituer et d'aider un réseau de bibliothèques publiques dans les petites et moyennes communes.

CCL : Centre de Conservation du Livre. Cette association mène depuis 1987 des actions de formation, d'expertise et de coopération interprofessionnelle dans les domaines de la conservation et de la gestion du patrimoine documentaire.

CIPM : Centre international de Poésie Marseille. Depuis sa création en 1990, le CIPM est un lieu de création et de diffusion de la poésie contemporaine. Ses actions sont multiples : lectures publiques, rencontres thématiques, expositions, résidences d'écrivain, ateliers de traduction, bibliothèque ressource, etc.

CITL : Centre international des Traducteurs littéraires. La principale mission du CITL est l'accueil en résidence de traducteurs venus du monde entier. Il organise également des séminaires de formation continue pour jeunes traducteurs, ainsi que de nombreuses animations culturelles.

CNL : Centre national du Livre. Établissement public du ministère de la Culture et de la Communication, le CNL soutient financièrement l'ensemble de la chaîne du livre (création, édition, librairies, bibliothèques, manifestations littéraires).

Cobiac : Collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle. Fondé en 1979, le Cobiac est une association de coopération pour le développement de la lecture et des bibliothèques dans plusieurs pays (essentiellement au Maghreb et au Proche-Orient).

CRFCB : Centre régional de Formation aux carrières des bibliothèques. Sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture et de la Communication, le réseau des 12 centres régionaux de formation propose à toutes les catégories de personnel des formations aux métiers des bibliothèques, du livre et de la documentation.

DGD : Dotation générale de Décentralisation. Cette aide financière de l'État français aux collectivités locales vise à compenser l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'État à celles-ci.

EHP : Éditer en Haute-Provence. L'association EHP est un groupement d'éditeurs indépendants et de professionnels du livre établis en Haute-Provence et rassemblés autour d'un projet de coopération, de partage de moyens et de compétences.

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement (transport, aménagement du territoire, gestion de l'environnement...).

ESF : Éditeurs sans Frontières. Créée en 2002 par une dizaine d'éditeurs de la région Paca, l'association ESF a pour mission la promotion de ses membres – une vingtaine de maisons d'édition à ce jour – à l'échelle internationale, notamment par la participation à des salons du livre à l'étranger. Depuis 2013, l'association porte le nom : Éditeurs du Sud.

Jedi Paca : l'association rassemble en Provence-Alpes-Côte d'Azur 10 éditeurs jeunesse désireux de s'inscrire dans un mouvement solidaire, pour des actions de promotion, de diffusion et de distribution de leurs catalogues en France et à l'étranger.

Libraires à Marseille : créée en 1990, l'association a pour but de favoriser le livre et la lecture à Marseille. Elle compte parmi ses membres une vingtaine de librairies, avec lesquelles elle organise des rencontres et des manifestations littéraires.

Libraires du Sud : créée en 1998, l'association rassemble une cinquantaine de librairies indépendantes de la région Paca. Elle mène une politique d'animation littéraire en partenariat avec les autres acteurs de la chaîne du livre et permet des échanges sur la profession de libraire.

MRT : Mission de la Recherche et de la Technologie. Au sein du ministère de la Culture et de la Communication, les actions de la MRT s'inscrivent dans trois axes : coordination et suivi de la recherche, programme national de numérisation du patrimoine, valorisation de la culture scientifique et technique.

Pour plus de détails sur les dispositifs des financeurs : www.livre-paca.org > Outils & ressources > Sources de financement



L'Agence régionale du Livre Paca tient à remercier l'Arcade pour son accompagnement et sa confiance.

Les Financements publics du Livre en Provence-Alpes-Côte d'Azur - 2012 sont téléchargeables sur le site www.livre-paca.org, rubrique Observatoire.

© Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2014
8/10, rue des Allumettes
13098 Aix-en-Provence Cedex 2
Tél. 04 42 91 65 20
Mél : contact@livre-paca.org
Contact : Katy-Lise Atamian

Création graphique originale : Julie Brondino, www.julsgrafik.com
Couverture et maquette : Audrey Voydeville, www.audreyvoydeville.com
Fonds de cartes : © Articque
Imprimé par CCI - Marseille



L'Agence régionale du Livre Paca est accueillie par la Municipalité d'Aix-en-Provence au sein de la Cité du Livre.



L'Agence régionale du Livre Paca est membre de la :



